FORMATION AU CONSEIL EN ORIENTATION SCOLAIRE – EN VISIOCONFERENCE

OBJECTIFS

Cette formation vise à transmettre les fondements du Conseil en Orientation Scolaire et à acquérir des méthodes et outils pour conduire des prestations d'aide à l'orientation. L'objectif est de maîtriser le cheminement qui amène au choix professionnel en favorisant la prise de décision et la mise en action vers la réussite et l'accompagnement pour les choix d'orientation en collège, lycée et études supérieures pour les jeunes.

Cette formation aura lieu les Jeudis de 10h à 18 heures.

70 heures de cours, soit 10 jours de formation.

Du 21 septembre 2023 au 1er février 2024

Voir planning au dos

Examen : **En cours de programmation**

Lieu de formation : à distance (visioconférence)

Tarifs du cursus :

Formation Orientation Scolaire :

Au comptant : 1 800,00 € TTC
En 5 mensualités : 360,00 € TTC
En convention : 2 340,00 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

DEFINITION

L'orientation est une méthode qui consiste à conseiller les personnes sur leur choix scolaire en les aidant à mieux se connaître au travers de leurs goûts, de leur personnalité et de leurs compétences et en les informant sur l'environnement professionnel, à savoir les métiers, les formations et le marché du travail. Le conseiller accompagne les personnes pour les aider à définir le métier qui leur convient le mieux en tenant compte de la faisabilité du projet permettant ainsi une orientation sur mesure.

DESTINATAIRES

Cette formation s'adresse à des personnes ayant suivi un cursus en psychologies : clinique ou appliquées, en thérapie (des adolescents & adultes) et qui souhaitent se spécialiser en orientation scolaire et/ou professionnelle.

Elle s'adresse aussi à des personnes venant du champ de l'enseignement (privé ou public : collèges, lycées, formations supérieures), de l'insertion ou des ressources humaines et qui sont amenés dans leur activité professionnelle à mener des actions d'orientation ; ou toutes personnes dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

PREREQUIS

Niveau bac+2

Ou niveau bac accepté avec lettre de motivation manuscrite + CV à la commission d'admission COOS.

COURS D' ORIENTATION

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél. / Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

PROGRAMME

1. **Généralités : la notion de choix d'orientation scolaire et professionnelle.**
   Présentation des intervenants.
   Evolution historique de la démarche d'orientation.

   Les différents types d'orientation : vers une formation, un métier, le choix d'un secteur d'activité, d'un établissement scolaire, la réorientation, la validation d'un projet, l'établissement d'un projet d'études - d'un projet professionnel, l'évolution de carrière, la reconversion.

   - Scolaire.
   - Professionnelle.

Cas d'application

2. **L'aide à l'orientation scolaire des jeunes de 13 à 28 ans.**

   Cas d'application pratique, présentation d'orientations réalisées dans le cadre d'une mission locale, en espace jeune.

   1. Présentation de la méthodologie.
      Analyse d'une demande.
   2. Les différents organismes de références en matière d'orientation scolaire.
   3. Les outils utilisés pour l'orientation :
      - les tests de personnalité : le RIASEC de John Holland, QAP de Le Senne…,
      - les psychologies appliquées,
      - les techniques d'entretien avec les parents et les adolescents.
   4. La prise en compte des influences sociales, sociétales, parentales, individuelles ou l'analyse du contexte :
      - la genèse de l'adolescent – son positionnement familial – ses désirs – ses craintes.

Cas d'application

3. **L'orientation scolaire de la classe de troisième jusqu'au BAC**

   Exemples – cas d'application :

   1. les différentes voies : générale, technologique, professionnelle,
   2. l'orientation en classe de troisième vers la voie professionnelle, CAP, BEP, apprentissage, seconde aménagée,
   3. Les principaux diplômes, l'apprentissage et les contrats d'apprentissage les CFA
      cas d'application pratique,
   4. Choisir un établissement : public, privé sous contrat, hors contrat,
   5. Le rôle du conseil de classe dans l'orientation – S'opposer à une décision prise en conseil de classe – faire appel,

PLANNING 2023-2024

COOS-SC Scolaire	Septembre	21	28		2023
	Octobre	05	19		
	Novembre	09	23		
	Décembre	07			
	Janvier	04	18		2024
	Février	01			

Examen : En cours de programmation

70 heures de cours, soit 10 jours de formation.
Du 21 septembre 2023 au 01 février 2024, les Jeudis de 10h à 18 heures.

PEDAGOGIE

L'enseignement est dispensé à de petits groupes (*de 7 à 15 personnes maximum*). Un fascicule de travail est remis à chaque participant.

PUBLIC CONCERNE

Prérequis niveau BAC+2

Formation dispensée par
Madame Corine BLANC

- Psycho-Graphologue diplômée CNPG, spécialisée en Orientation des jeunes
- Conseil en Orientation, Recrutement, développement personnel en Cabinet privé depuis 25 ans)
- Jury de Sélection Ecole

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

PROGRAMME –*suite*

6. la réforme BAC 2021 ou « l'école de la confiance »
   La voie générale revisitée – les spécialités proposées pour le BAC,
7. les enfants précoces ou Hauts potentiels.

4. L'orientation post-BAC

- Le dispositif Parcoursup
- Les différents parcours possibles : Les études courtes (BTS, DUT…) les études longues : Universités – Les classes préparatoires – les Grandes Ecoles – les écoles spécialisées…….
- Les procédures d'admission post-BAC – la préparation aux entretiens de motivation (individuels, collectifs) – l'aide à la rédaction des lettres de motivation écoles
- La réorientation

5. L'orientation professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

- A diplôme équivalent, quels métiers, fonctions, secteurs d'activité, types d'entreprise ou de structure choisir ?
- Etablir un projet professionnel
- Créer sa propre entreprise – s'installer en libéral….
- Accompagner des jeunes dans la recherche d'un emploi, d'un stage….
- Conseils en matière de rédaction du CV, de la lettre de motivation, des entretiens d'embauche (individuels, collectifs)
- Cas d'application.

Examen Élèves de la session 2023 - 2024 > En cours de programmation.

Le matin sera consacré au sujet en orientation scolaire (étude de cas) de 10h00 à 13h30 et l'après-midi au sujet en orientation professionnelle de 14h30 à 18h00. Les candidats ayant suivi les deux cursus passeront l'examen complet.

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet :



www.cnpg-formation.com



CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél. / Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Au Conseil en Orientation Scolaire en Visioconférence

PARTICIPANT

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financement Personnel		Entreprise ou organisme HT
		Au comptant	En X mensualités	
❑ Au Conseil en Orientation Scolaire [**COOS-SC**]	Du 21 septembre 2023 Au 1er février 2024	❑ 1 800,00 € TTC	❑ 5 x 360,00 € TTC	❑ 2 340,00 € HT(*)
❑ Coach en Accompagnement Professionnel **[COOS-PR]**	Du 05 Octobre 2023 au 21 décembre 2023	❑ 1 800,00 € TTC	❑ 5 x 360,00 € TTC	❑ 2 340,00 € HT(*)
❑ Devenir Accompagnateur en VAE [**FRH-VAE**] **(3 jours)**	Du 13 septembre 2023 Au 15 septembre 2023	❑ 1 260 € TTC	❑ 5 x 252 € TTC	❑ 1 750 € HT(*)

↑*Cocher la formation désirée* *(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement*

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent : .....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à contact@cnpgconseil.com).** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement). En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date :___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

❑Ci-joint la somme de : .....€

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

❑ Ci-joint ..... chèque(s) de.....€

Chèques :*1 encaissé à l'inscription et les autres déposés chaque fin de mois*

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCO, soit : .....€ +TVA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :.....€ +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date :___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 –Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**

Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non-admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers. Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCO**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du participant

Pour toute demande d'annulation d'inscription avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier Recommandé en A.R. à CNPG Formation dans un délai maximum de 14 jours après la signature du formulaire d'inscription. Passé ce délai, CNPG Formation facturera un dédit à titre d'indemnité forfaitaire selon les conditions suivantes :

Formations courtes (moins de 5 jours)

- 25 % du coût total H.T. de la formation dans un délai compris entre le 15ème jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation.
- 50% du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.
- 100 % du coût total pour toute formation commencée.

Formations longues (plus de 5 jours)

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre le 15ème jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation
- 100 % du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Rétractation pour cause de force majeure

Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas de force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement pour lequel il a souscrit un contrat (art. L.444-8, alinéa 2, du Code de l'éducation). Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Vous devrez régler les sommes correspondantes à la formation que vous avez déjà reçue à la date de votre résiliation.

L'élève ou son représentant légal doit alors adresser par lettre recommandée avec AR les motifs invoqués pour justifier le cas de force majeure.

Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.